

CONTRAT DE PRÊT DE MATÉRIEL

➔ Coordonnées

Le propriétaire

L'emprunteur

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

Commune :

Commune :

Téléphone :

Téléphone :

E-mail :

E-mail :

➔ A vérifier

Je prête – je loue

J'emprunte

Garantie que le matériel est révisé

Explication à l'emprunteur du fonctionnement du matériel

Vérification du fonctionnement du matériel devant l'emprunteur

Vérification que le matériel est complet

Présence de la notice d'emploi

Possession d'une responsabilité civile

Si nécessaire, chèque de caution

Montant de la caution (en €) :

→ Le matériel

Description du matériel mis en location (nom, marque, type, n° de série, taille, couleur, puissance...)

.....

.....

.....

Etat général (âge, vétusté, aspect, usure, défauts, dommages...)

.....

.....

.....

Précautions d'utilisation

.....

.....

.....

Autres clauses particulières (restitution avec niveau de carburant, fournitures, lieu...)

.....

.....

.....

→ Durée du prêt

Le prêt commence au retrait du matériel

Le prêt prend fin à la restitution du matériel

Le (date) :

Le (date) :

A (horaire) :

A (horaire) :

Tout prolongement devra faire l'objet d'un accord écrit entre les deux parties.

→ Garantie

La caution sera versée par chèque bancaire et sera rendue à l'emprunteur lors de la restitution du matériel, déduction faite des éventuels dommages relatifs. Le propriétaire pourra encaisser la caution dans le cas où le matériel ne serait pas retourné au propriétaire dans les 30 jours après la date prévue de la restitution.

→ Responsabilité

Le propriétaire

L'emprunteur

Pendant la période de prêt du matériel, le propriétaire est **dégage de toute responsabilité** concernant le matériel et son utilisation. **Les dommages** occasionnés par l'emprunteur **seront à sa charge**. Le montant de la caution ne pourra pas excéder sa valeur indiquée dans ce contrat. Quelles que soient les réparations éventuelles, **le matériel restera la propriété du propriétaire.**

Respecter toutes les règles d'utilisation du matériel.

Prendre soin et veiller à l'intégrité du matériel.

Utiliser le matériel à des fins légales, ne pas le céder, ne pas le sous-louer, ne pas le modifier.

Posséder toutes les habilitations réglementaires pour utiliser ou détenir le bien.

Connaître toutes les précautions d'utilisation et toutes les règles de sécurité à mettre en œuvre.

Etre le seul responsable de tout dommage corporel ou matériel que le bien pourrait occasionner.

Etre titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile.

→ Litiges

En cas de contestation éventuelle, et après l'échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, les tribunaux français seront retenus pour seuls compétents.

Fait à....., le.....
en deux exemplaires, dont un est remis à chacune des deux parties qui le reconnaît.

Signature du propriétaire

Signature de l'emprunteur